

République Française



Ville de Draguignan

N°2024-115

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**CONVENTION DE PARTENARIAT – PROJET N°2 DE TRANSFORMATION DES  
LIEUX D'ÉDUCATION**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

**PROCURATIONS :**

ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

**ABSENTS :**

MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

**Secrétaire de Séance :** CAMILLE DIQUELOU

**Publié le :** 25/06/2024

**RAPPORTEUR : BRIGITTE DUBOUIS**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-072 du 28 juin 2023 approuvant l'adhésion de la commune au réseau ODYSSEO ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-073 du 28 juin 2023 approuvant la signature de la convention de partenariat « Transformation d'un lieu d'Education –Groupe Arène » ;

Il est rappelé que l'association NEEDE Méditerranée porte l'ambition d'accompagner les populations et les acteurs du bassin méditerranéen à la transition environnementale à travers la mise en œuvre d'un plan d'actions et la création d'un réseau de lieux de sensibilisation, de formation, de recherche et de projets autour de la question environnementale dénommé ODYSSEO ;

Dans le prolongement de cette adhésion, un partenariat avec la Commune, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), l'association NEEDE et l'Éducation Nationale a été conclu par délibération précitée, pour l'année scolaire 2023/2024, pour la transformation du groupe scolaire Paul Arène.

Ce dispositif partenarial a pour objet de faire des écoles un point central de la transition écologique à travers notamment la production d'une feuille de route pour la transformation progressive structurelle, fonctionnelle et pédagogique de ces lieux d'éducation et de leurs environnements proches.

Considérant l'engagement commun de la Commune et de l'association pour poursuivre cette démarche de transition environnementale, un nouveau partenariat est engagé et l'école Primaire Les Marronniers – 8 classes – a été retenue.

Il est précisé que la commune participe au financement à hauteur maximale de 18 000 €. L'association NEEDE s'est engagée à mobiliser les acteurs économiques, notamment DPVa, s'agissant d'une école en quartier prioritaire de la ville (QPV), afin qu'ils deviennent mécènes du projet. Les ressources économiques éventuelles mobilisées viendraient en déduction de la charge communale.

La convention prendra effet à la date de sa signature. Le partenariat se déroulera durant l'année scolaire 2024/2025. La convention pourra être prolongée pour permettre la finalisation du projet. La convention jointe en annexe définit les conditions d'exécution de ce partenariat.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,**

- Approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune, l'Inspection Académique de Draguignan et l'association NEEDE ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte y afférent.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan  
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

